

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une véloroute entre Tavaux et Chaussin

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom **THOMAS** Prénom **MICHEL**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **DEPARTEMENT DU JURA**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale **Monsieur le Président du Conseil Général du Jura**

RCS / SIRET **223900101000362** Forme juridique **Collectivité Territoriale**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
<p>Rubrique n°6</p> <p>d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres</p>	<p>Aménagement d'un chemin existant en véloroute comprenant la création d'une voirie sur 780 mètres</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Dans le cadre de la réalisation de la véloroute "Lons - Dole", le département du Jura souhaite aménager un chemin existant entre Tavaux et Chaussin en véloroute. Ce projet comprend la création d'une voirie communale sur 780 mètres entre la D221 et le Pont sur la rivière du Doubs.

4.2 Objectifs du projet

- La réalisation d'un véritable réseau de véloroutes dans le Jura a des objectifs multiples:
 - Apporter une alternative aux modes de transport émetteur de gaz à effet de serre.
 - Promouvoir, par des aménagements qualitatifs, et sécuriser l'activité physique.
 - Développer l'attractivité des territoires traversés.
 - Diversifier l'offre touristique du département.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Tronçon 1 : Tavaux - Molay

- Aménagement du chemin existant en véloroute

Tronçon 2 : Molay - Pont sur le Doubs

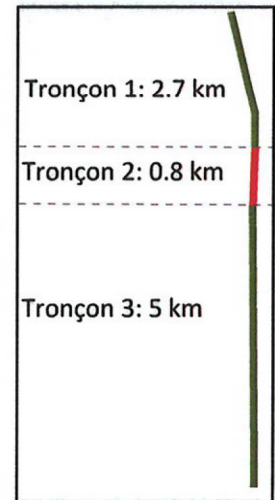
- Rénovation de 3 ouvrages d'art
- Travaux de terrassement (Décapage, nivelage, couche de forme, couche de chaussée)

Si variante 1:

- Travaux de terrassement sur la voie existante passant sous la véloroute

Si variante 2:

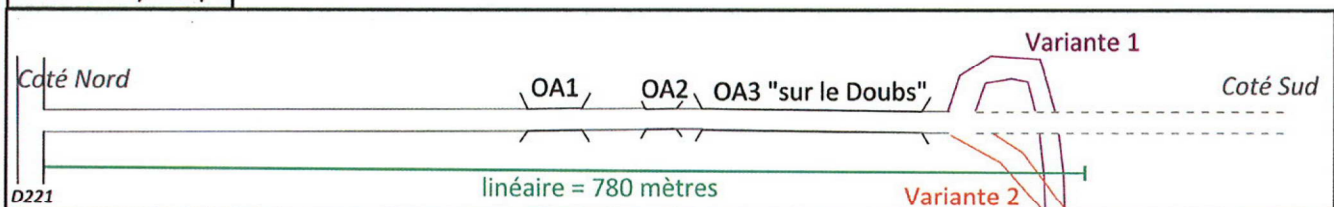
- Travaux de défrichage sur l'emprise de la bretelle d'accès au pont
- Remblais pour créer une rampe d'accès au pont sur le Doubs
- Travaux de revêtement sur la nouvelle voirie créée.



Tronçon 3 : Pont sur le Doubs - Chaussin

- Aménagement du chemin existant en véloroute

Schéma de principe



4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La véloroute entre Tavaux et Chaussin deviendra pour les déplacements doux l'axe privilégié pour relier les deux agglomérations (utilitaires, loisirs,...).

L'aménagement offrira à tous les usagers (piétons, cyclistes, rollers,...) un déplacement sécurisé dans un milieu naturel de qualité.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Si variante 1:

Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau
- Rubrique 2.1.5.0
Rejet d'eaux pluviales supérieur a 1 ha, mais inférieur à 20 ha

Si variante 2:

Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau
- Rubrique 2.1.5.0
Rejet d'eaux pluviales supérieur a 1 ha, mais inférieur à 20 ha
- Rubrique 3.3.1.0
Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais :
Surface supérieure à 0.1 ha, mais inférieur à 1 ha

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Dossier d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisés

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de l'aménagement du chemin existant en véloroute	7.7 kilomètres
Longueur de la route créée	780 mètres
Largeur de la véloroute	3 mètres
Nombre d'ouvrages rénovés	14
<u>Si Variante 2 (création de rampe):</u>	
Longueur de la voirie créée	100 mètres
Surface du projet de rampe	8 ares
Volume remblais pour la rampe	2 000 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Tracé de l'ancienne voie ferrée

Communes concernées

Damparis
Tavaux
Molay
Rahon
Champdivers
Saint Baraing
Chaussin

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 ° 24 ' 53 " 31

Lat. 47 ° 0 ' 47 " 72

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 5 ° 24 ' 52 " 22 Lat. 47 ° 1 ' 8 " 303

Point d'arrivée :

Long. 5 ° 24 ' 53 " 65 Lat. 47 ° 0 ' 46 " 65

Communes traversées :

- Damparis - Champdivers
- Tavaux - Saint Baraing
- Molay - Chaussin
- Rahon

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

L'opération globale est la réalisation d'une véloroute sur 50 km entre Lons le Saunier et Dole

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Tronçon 1: Le tronçon sur la commune de Tavaux assure l'accès à des terrains agricoles.

Tronçon 2: Le tronçon entre Molay et le Pont sur la rivière du Doubs est utilisé par des véhicules agricoles et comme chemin de promenade.

Tronçon 3: Le tronçon entre le pont sur la rivière Doubs et Chaussin est utilisé actuellement comme un chemin de promenade dédié aux piétons et aux cyclistes.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



2 communes sur ce tronçon ont un document d'urbanisme

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Commune de Tavaux:

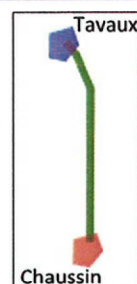
PLU révisé et approuvé en avril 2014

Voir en annexe: carte de zonage et articles du PLU concernant les 2 zones concernées

Commune de Chaussin:

PLU en vigueur approuvé en février 2012

Voir en annexe: carte de zonage et articles du PLU concernant les 2 zones concernées



Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

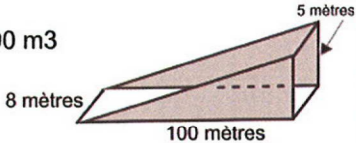
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>Présence d'une ZNIEFF de type I:</u> LES RIPISYLVES, MORTES ET GRAVIERES ET ILIONS DE CHAMPDIVERS L'ILE CHOLET, LES PLANTONS, GRATTE-PANSE, LES ILIONS DE MOLAY ET RAHON <u>Présence d'une ZNIEFF de type II:</u> LA BASSE VALLEE DU DOUBS EN AVAL DE DOLE
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	


dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A proximité de zones humides de type: - Zones humides non artificielles - Zones humides en culture Numéro 39338
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la <u>Basse Vallée du Doubs</u>
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone Natura 2000 ZPS OISEAU Zone Natura 2000 ZSC HABITAT <u>Nom:</u> Basse vallée du Doubs
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p><u>Si variante 1</u> Aucun impact</p> <p><u>Si variante 2 : Projet de rampe</u> $L \times l \times e = 100 \text{ m} \times 5 \text{ m} \times 8 \text{ m} / 2 = 2000 \text{ m}^3$</p> 
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><u>Si variante 1</u> Incidences mineures Voir "Dossier d'incidences" du tronçon Chaussin - Tavaux réalisé au printemps 2013 en annexe.</p> <p><u>Si variante 2 :</u> Incidences plus conséquentes au niveau de la création de la rampe d'accès au pont</p>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><u>Si variante 1:</u> Impacts non substantiels à condition de gérer au mieux la période de travaux et de respecter les mesures d'évitement prescrites par le dossier d'incidence.</p> <p><u>Si variante 2 :</u> Impacts du projet de réalisation de la rampe en milieu sensible à évaluer, forcément plus conséquent que la variante A.</p>

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p><u>Si variante 1:</u> Pas d'impact</p> <p><u>Si variante 2:</u> Impacts du projet de réalisation de la rampe sur 800 m² d'espace naturel en milieu sensible</p>
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- Zone de sismicité faible</p> <p>- Plan de Prévention des Risques d' Inondations <u>Basse Vallée du Doubs</u></p> <p>- Zone Rouge</p>
				
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bruit modéré des engins de chantier durant la période de travaux
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><u>Concernant la faune:</u> Période de travaux définie par l'étude environnementale</p> <p><u>Concernant les habitations:</u> Pas d'habitations à proximité</p>
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la période de travaux - Compactage des matériaux de terrassement
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Emissions de gaz d'échappement des engins de chantier durant la période de travaux</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets hydrauliques liés à la création d'une voirie sur 780 mètres</p> <p>Surface: $780 \times 5 = 3900 \text{ m}^2 = 0.39 \text{ ha}$</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une attention particulière sera portée sur cet aspect avec la réalisation par l'entreprise en charge des travaux d'un SOSED (Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Évacuation des Déchets).</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><u>Si variante 1:</u> Pas d'impact.</p> <p><u>Si variante 2:</u> La création d'une rampe d'accès au Pont franchissant le Doubs peut avoir un impact visuel sur le patrimoine que constitue l'ouvrage d'art métallique.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Concernant la variante n°1 => Etude d'impact non nécessaire.
Le choix de cette option devrait dispenser le projet d'une étude d'impact. En effet, malgré le changement d'usage de l'ancienne voie ferrée sur 780 mètres aucune modifications substantielles n'est à craindre pour cet espace naturel en phase "exploitation".
Concernant la réalisation des travaux, le Département du Jura respectera l'ensemble des mesures prescrites dans le dossier d'incidence réalisé au printemps 2013 telles que:

- Mesures calendaires concernant la période de travaux (hors période de reproduction des groupes d'espèces protégées les plus sensibles).
- Délimitation de l'emprise des travaux.
- Maîtrise des risques de pollution.
- Végétalisation des accotements
- Gestion des espèces invasives
- Gestion de la voie aménagée

Concernant la variante n°2 (création d'une rampe d'accès) => Etude d'impact non nécessaire.
Le choix de cette option nécessitera des travaux de défrichage limités (8 ares environ) en zone sensible et un remblais de faible emprise en zone inondable.
Cependant, l'ensemble des mesures "Eviter, Réduire, Compenser" du dossier d'incidence de la véloroute sera respecté.
Ainsi le choix de la variante 2 concernant l'aménagement de la véloroute ne semble pas nécessiter une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
A1. Carte des enjeux du diagnostic environnemental du tronçon Chaussin - Tavaux
A2. Les différentes zones du PLU de la commune de Tavaux
A3. Règlement de la zone Ai de tavaux, concernée par le tracé de la véloroute
A4. Les différentes zones du PLU de la commune de Chaussin
A5. Règlement des zones ND et Ub de Chaussin, concernées par le tracé de la véloroute
A6. Dossier d'incidences du tronçon Chaussin - Tavaux - Etude effectuée au printemps 2013

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Lons le saunier**

le, **30/04/14**

Signature

**Le Président du Conseil général,
Pour le Président et par délégation,
Le Sous-Directeur EERV,**

Michel THOMAS